

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 8h30, en session ordinaire, au foyer de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame Christel MARTIN – GUIGNERY.

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 12

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT, Corinne PEYRARD.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU.

Sommières : Arlette SCHNEIDER, Patrick CAMPABADAL, Pierre GAZAN.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY (a quitté ponctuellement l'assemblée pour le vote du premier point), Marc BERTHE, Philippe RENO.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS**

Boisseron : Bernard BRIDIER (**procuration à M. REVERSAT**), Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Pauline MIQUEL (**procuration à M. BAUDESSEAU**), Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

A / DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Marc BERTHE est désigné secrétaire de séance.

B / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2026

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que :

- Le procès-verbal de la séance a été publié et transmis aux délégués le 12 février 2026 ;
- Le procès-verbal de la séance et la liste des délibérations ont été publiés le 12 février 2026 ;
- Les délibérations ont été réceptionnées en Préfecture le 12 février 2026.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

C/ DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

Le tableau suivant synthétise les décisions prises par Mme la Présidente dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance du Comité Syndical.

N ° de la décision	Date de la décision	Décision	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
2026-02	10-févr.-26	Station d'épuration - contrôle des dispositifs d'autosurveillance exercice 2026	JCM	1 350,00 €	1 620,00 €
2026-03	10-févr.-26	Station d'épuration - Campagnes de recherche de PFAS dans les eaux usées de la station d'épuration	JCM	6 030,00 €	7 236,00 €

D/ ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour transmis en date du 3 février 2026 :

1. **Approbation du Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2025 ;**
 2. **Approbation du budget primitif pour l'exercice 2026 ;**
- *Questions diverses.*
-

2026-03.01) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Madame La Présidente rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU devient obligatoire pour toutes les communes et intercommunalités à compter du 1er janvier 2026. En 2025, le syndicat avait souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'exercice 2024.

Le comité syndical est parallèlement amené à délibérer sur le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2025.

Mme La Présidente présente le rapport du compte financier unique. Le résultat de l'exercice 2025 est résumé dans le tableau ci-dessous.

		BUDGET PRIMITIF	CFU	
FONCTIONNEMENT	Exercice 2025	DEPENSES	755 000,00 €	676 893,69 €
		RECETTES	755 000,00 €	811 838,83 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT			134 945,14 €
	Solde d'exécution de fonctionnement 2024 reporté			104 482,34 €
	Solde d'exécution de fonctionnement 2025 à reporter			239 427,48 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2025	DEPENSES	1 978 732,00 €	493 105,85 €
		RECETTES	1 978 732,00 €	497 267,86 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT			4 162,01 €
	Solde d'exécution d'investissement 2024 reporté			1 344 731,40 €
	Solde d'exécution d'investissement 2025 à reporter			1 348 893,41 €
TOTAL DES SECTIONS				1 588 320,89 €

Madame la Présidente ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Madame SCHNEIDER, doyenne d'âge, préside le vote et invite le comité syndical à se prononcer sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 ;
- De préciser que le résultat de la section de fonctionnement sera reporté en 2026, soit **239 427,48 €**.
- De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2026, soit **1 348 893,41 €**.

2026-03.02) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

Madame la Présidente présente le projet de budget primitif de l'exercice 2026, établi conformément aux décisions et ajustements retenus lors du débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 9 février 2026.

I - Section d'exploitation

1. Comptes de recettes

Chapitre	Nature des Recettes	Montant
Opérations réelles		
002	Excédent de fonctionnement reporté	239 427,48 €
013	Atténuation de charges	500,00 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	468 572,52 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
Opérations d'ordre		
042	Amortissements des subventions	175 000,00 €
	TOTAL	885 000,00 €

2. Comptes de dépenses

Chapitre	Nature des charges	Montant
Opérations réelles		
011	Charges à caractère général	84 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	48 000,00 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 600,00 €
Opérations d'ordre		
042	Amortissements des immobilisations	580 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 400,00 €
	TOTAL	885 000,00 €

La section d'exploitation s'équilibre à 885 000 €. Compte tenu de l'estimation des dépenses et des recettes, la section d'exploitation permet de dégager un virement à la section d'investissement d'un montant de **10 400 €**.

II - Section d'investissement

1. Comptes de recettes

Chapitre	Nature des Recettes	Montant
Opérations réelles		
001	Solde d'investissement reporté	1 348 893,41 €
13	Subventions d'investissement	140 000,59 €
274	Prêt	40 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	10 400,00 €
Opérations d'ordre		
040	Amortissements	580 000,00 €
041	Opérations d'ordre "patrimoniales"	15 000,00 €
TOTAL		2 134 294,00 €

2. Comptes de dépenses

Chapitre	Nature des charges	Montant
Opérations réelles		
16	Emprunts et dettes	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	500 000,00 €
23	Immobilisations corporelles en cours	1 414 294,00 €
Opérations d'ordre		
040	Amortissements subventions	175 000,00 €
041	Opérations d'ordre "patrimoniales"	15 000,00 €
TOTAL		2 134 294,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 134 294 € (dont 100 000 € de restes à réaliser en dépenses et 80 000 € en recettes).

Mme la Présidente invite le Comité Syndical à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2026 proposé.

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif du SIA Vidourle et Bénovie pour l'exercice 2026.

E/ QUESTIONS DIVERSES

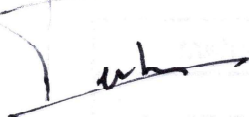
- Odeurs rond point avenue de la Calmette à Villevieille

M. Renou signale la présence d'odeurs fortes au niveau du rond-point avenue de La Calmette / rue du lavoir à Villevieille, notamment en période de pluie.

Ces odeurs sont malheureusement liées à la formation de sulfures au niveau des postes de refoulement de Pondres. Ils résultent notamment d'une mauvaise conception des postes surdimensionnés par l'aménageur, engendrant la création de sulfures.

La séance est levée à 9h05.

Le Secrétaire
Marc BERTHE



La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

